



Jacques FLATIN
14, avenue Jean Moulin
91430 IGNY
Tél. 07 61 18 49 01
Email : jacques.flatin@gmail.com

Membre de la FNPPSF
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
Membre du CRPLPL
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire
Site : www.maupas-plaisanciers.com

INFO AOUT 2012

MAUPAS PLAISANCIERS

LE MOT DU PRESIDENT

Nous avons tenu notre Assemblée Générale annuelle le 21 juillet dernier. On peut se réjouir de la mobilisation de tous ; présents et représentés.

Vous avez pu en lire le compte rendu rédigé par notre secrétaire avec la collaboration des intervenants. J'ai présenté lors de notre AG un rapide tableau des travaux de notre Fédération. Je le complète pour votre information.

- Congrès 2012 à Argelès sur Mer : la liste présentée par Jean Kiffer a été élue à une très large majorité. J'ai donc eu le plaisir de me voir reconduit dans mes fonctions au sein du Conseil d'Administration.
- La CHARTE : les travaux avec les cinq Fédérations sont longs. Le combat est difficile. Elle a permis d'éviter la mise en place de quotas contraignants (3 kilos) et d'un permis de pêche payant.
- L'arrêter « marquage » paru au JO du 27 mai 2011 contribue à endiguer une partie du braconnage, mais attention à l'excès de zèle de certains assermentés.
- La déclaration gratuite de pêche en mer devait se mettre en place très prochainement. Elle devait permettre d'inscrire plusieurs personnes. Elle devait être rendue obligatoire en 2013. La FNPPSF vient de m'alerter et je vous livre inextenso la déclaration du Président Jean KIFFER.

Les cinq fédérations demandent la suspension de l'application tant que leurs remarques n'auront pas été prises en compte...

Vous avez été très nombreux à nous signaler des difficultés de mise en œuvre et des erreurs grossières dans l'application permettant aux pêcheurs de loisir en mer de se déclarer sur le site du Ministère de l'Ecologie. La synthèse des remarques et des erreurs signalées a été envoyée aux responsables concernés. Les cinq fédérations signataires de la charte ont demandé la suspension de l'application tant que les corrections nécessaires n'auront pas été apportées. Compte-tenu de l'état actuel du site, la FNPPSF ne peut pas demander à ses adhérents de se déclarer.

- Lutte contre l'application unilatérale de la révision des tailles. Elle ne devrait s'appliquer qu'à la pêche de loisir. Les professionnels semblent sourds à ces mesures qui sont pourtant une priorité pour la ressource.
- Mise en place des Assises de la mer. 400 représentants du monde maritime seraient conviés. Deux sites sont à l'étude : La Rochelle – Saint-Nazaire.
- Gardes-jurés : Ils ne sont pas assermentés avec pouvoir de police. Ils ont un rôle de **prévention et de sensibilisation**. Ils ne peuvent monter à bord des bateaux. Seuls des officiers assermentés y sont autorisés. La FNPPSF dénonce le conflit d'intérêt manifeste que représentent ces « contrôleurs » mis en place et rémunérés par les pêcheurs professionnels !
- Outils de pêche à pied : attention à l'utilisation des haveneaux « fluo », souvent en famille avec les enfants. Ils ne sont absolument pas réglementaires. La maille autorisée est de 80mm étirée.

J'aurai le plaisir de répondre à vos questions sur ces sujets lors de nos prochaines rencontres.

Notre ami Bernard CULORIER est sorti de l'hôpital. Il remercie tous ceux qui ont pris de ses nouvelles. En votre nom, je lui souhaite un prompt rétablissement.

Le Président
Jacques FLATIN
07 61 18 49 01